

I) COMPETENCES OBLIGATOIRES

1) Aménagement de l'espace

- Elaboration et révision de schémas directeurs, **de schémas de cohérence territoriale (SCOT) en cohérence avec les SCOT voisins**, afin d'organiser de manière rationnelle et harmonieuse l'espace intercommunal.
- Sont d'intérêt communautaire, les ZAC d'une surface minimum de 5 hectares et recevant de l'activité économique sur plus de 80% de leur surface.

2) Développement économique

Création aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques intercommunales suivantes avec taxe professionnelle de zone:

- Parc d'Activités des Nations et ses extensions futures.
- Zone d'activités intercommunale à WESTHOUSE
- **les zones d'activités économiques à partir de 5 hectares à créer**

La mise en place d'aides tendant à favoriser l'implantation et le développement **des entreprises dans les zones susdéfinies**

La participation financière à une pépinière d'entreprises dans le cadre du Pays d'Alsace Centrale ainsi qu'à la plateforme départementale de Dambach-la-Ville.

Réalisation d'études et d'actions de promotion économique dès lors qu'elles concernent plus d'une commune.

Etudes et promotion des services à la population, dès lors qu'ils concernent plus d'une commune.

Organiser, développer l'accueil et l'offre touristiques, en partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal de Benfeld et environs **par la mise en place d'accueils, d'actions, d'évènements et d'équipements de nature à maintenir et développer l'information et la fréquentation touristiques du territoire de la Communauté de Communes.**

Participation aux actions réalisées au niveau du Pays d'Alsace Centrale.

II) COMPETENCES OPTIONNELLES

1) Logement

Répondre aux besoins en logements, notamment locatifs, et requalifier l'habitat ancien par :

- la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et notamment de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ;
- la définition, la programmation et la réalisation d'interventions susceptibles d'harmoniser les implantations de logements locatifs aidés dans le cadre d'un équilibre Bourg-Centre / autres communes membres.

Réaliser l'étude, la construction et la gestion d'une gendarmerie.

Etude, création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage inscrite au schéma départemental des gens du voyage.

2) Protection et mise en valeur de l'environnement.

Assurer l'alimentation d'une eau potable de qualité par :

- l'aménagement et la gestion des réseaux d'eau. Cette compétence fera l'objet d'une convention entre la communauté de communes et le syndicat des eaux d'ERSTEIN Sud pour les communes de SAND, MATZENHEIM, KERTZFELD et WESTHOUSE ;
- l'aménagement et la gestion des réseaux et ouvrages (bassins de dépollution) d'assainissement et de la station d'épuration intercommunale située à HERBSHEIM. Cette compétence fera l'objet d'une convention entre la communauté de communes et la communauté de communes du Pays d'Erstein pour la commune de WESTHOUSE.

Les extensions de réseaux d'assainissement **et d'eau** (ex. : lotissements communaux ou privés, zones d'activités communales) sont à la charge du maître d'ouvrage de l'opération. Leur conformité technique et leur gestion sont assurées par la communauté de communes après intégration dans le réseau intercommunal.

Sont d'intérêt communautaire : les actions d'amélioration de la qualité de l'eau et de sa distribution, la protection de sites de captages d'eau existants, la recherche de nouveaux sites et leur interconnexion.

Sont d'intérêt communautaire, les actions de mise en valeur paysagère et touristique par le nettoyage de l'III.

Assurer à la demande d'une ou plusieurs communes membres, la maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de cours d'eau, digues et tout ouvrage de protection dans le cadre de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Mettre en œuvre toute étude favorisant la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain.

Politique de mise en valeur du patrimoine bâti à l'intérieur des périmètres dit « anciens ».

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par adhésion au syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale.

III) AUTRES COMPETENCES

1) Vie sportive, sociale et culturelle

Prise en charge de l'équipement logiciel dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics.

Prise en charge des coûts de transport des sorties scolaires pour les écoles préélémentaires et élémentaires à l'intérieur du périmètre communautaire.

Prise en charge des sorties piscines des écoles élémentaires.

Soutien financier annuel au profit du projet d'établissement du collège de BENFELD.

- Entretien lié à la propriété du CSI de Kogenheim-Sermersheim

Création, entretien et gestion des équipements suivants :

- **Cinéma REX à Benfeld,**
- **Salle de billard à Benfeld,**
- **Atelier intercommunal Jus de fruits/Miellerie à Rossfeld,**
- **Maison intercommunale des Associations à Benfeld.**

Sont d'intérêt communautaire, les études et actions de promotion et de cohésion sociale et/ou d'insertion économique ci-dessous énumérées :

- **Portage de repas**
- **Actions en faveur de l'emploi dans le cadre de l'adhésion à la Mission locale de Sélestat**
- **Actions en faveur de l'insertion économique dans le cadre de l'adhésion et du soutien financier à l'association REAGIR de BENFELD.**

Réaliser des pistes cyclables dans le cadre d'un schéma intercommunal des pistes cyclables

2) Equipement des communes

Participation obligatoire, au titre de la convention de transfert au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), au Centre de secours principal de Benfeld.

Nota : Un fonds de concours pourra être versé dans le respect de la loi par délibération de la Communauté de Communes, mais n'a pas à figurer dans les statuts.

Assurer la prise en charge de la redevance eau pluviale.

Créer, gérer et entretenir un parc de matériel **ainsi que les locaux qui lui sont nécessaires.**

Créer, mettre en œuvre et gérer un système d'information géographique.

3) Sécurité

- Créer, animer et coordonner un conseil intercommunal local de sécurité et de prévention de la délinquance.

4) Petite enfance-jeunesse

- Petite enfance : Crèches, halte-garderies, réseau d'assistantes maternelles, multi-accueils ;
- Structures périscolaires (s'entendent par périscolaires les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires) : restauration scolaire, centre de loisirs-garderie matin, midi et soir, étude surveillée ou dirigée, soutien scolaire ;

Centres de loisirs sans hébergement des mercredi et vacances scolaires organisés par la structure périscolaire de la Communauté de Communes à BENFELD.

Réalisation des actions prévues dans le cadre du projet territorial pour la jeunesse.

Soutien au RASED (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté)

Jeunesse : Financement de l'association Espace-Jeunes en vue de mener des actions en direction des jeunes sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

5) En vue de l'adhésion de la communauté de communes au Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Vis-à-vis » à créer :

- Réalisation d'études faisabilité afin d'évaluer la possibilité de réaliser un pont sur le Rhin ;
- Organisation de manifestations culturelles et sportives ;
- Edition d'un calendrier des manifestations ;
- Mise en place de liaisons de transports publics transfrontalières en accord avec le département du Bas-Rhin ;
- Promotion des activités et des échanges entre les établissements scolaires allemands et ceux des communes membres des communautés de communes ;
- Promotion des activités et des échanges entre les associations allemandes et celles des communes membres des communautés de communes.

6) Transport à la demande par délégation du Département du Bas-Rhin